



La ville de Nangis

(Seine et Marne) - 8988 habitants, située à 45 min de Paris

RECRUTE

UN / UNE DIRECTEUR(RICE) DE L'URBANISME, DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN CENTRE-VILLE (H/F)

A pourvoir à compter du 1^{er} mars 2024

Sous l'autorité du Directeur général des services et en lien étroit avec Mme le Maire et les élus de secteurs, vous êtes responsable de la définition de la politique de développement et du renouveau urbain de la collectivité. Vous pilotez l'ensemble des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Vous veillez à la programmation des projets urbains de la collectivité (ZAC de la Grande Plaine, Petite ville de demain, Requalification du centre urbain ...), en garantissant leur cohérence avec les principes de développement durable du territoire.

Vous conduisez la révision du PLU jusqu'à son approbation.

Votre mission s'étend aussi au développement économique et artisanal où votre action vise à faire venir des activités créatrices de valeur au cœur de ville.

Pour l'instruction quotidienne des demandes d'urbanisme, vous vous appuyez sur une instructrice du droit des sols et du service commun de la CCBN. Pour le dispositif « Petite ville de demain », vous êtes accompagné d'une chargée de projet.

Vous assurez à cet effet les missions suivantes :

1 - La planification urbaine :

- Elaboration et gestion des documents d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme (en cours de révision, au stade de l'arrêt du projet, après débat sur le PADD),
- Règlement Local de Publicité.

2 - L'aménagement et l'action foncière et immobilière :

- Coordination et supervision des projets urbains (Petite Ville de Demain, Requalification du cœur de ville) et des opérations d'aménagement (ZAC de la Grande Plaine),
- Réalisation des études de faisabilité, du montage des projets et coordination de leur réalisation,
- Gestion de l'action immobilière comme outil préalable au montage de projets,
- Suivre et piloter des dossiers périphériques des projets ou servitudes qui sont ou seront à intégrer dans les documents d'urbanisme (DUP, servitudes),
- Gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier.

3 - L'application du droit des sols :

- Gestion de l'instruction de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme de la ville, le cas échéant en lien avec les services instructeurs de la CCBN, en garantissant la légalité des actes délivrés,
- Gestion des dossiers d'insalubrité, enseignes et publicité, ERP et autorisations de travaux,
- Encadrer et participer à l'instruction et au suivi des permis de louer,
- Accueil téléphonique et physique des usagers, en les conseillant sur la faisabilité des projets, les démarches à suivre et les documents à produire,
- Préparer et animer la Commission Communale des impôts directs, les commissions d'urbanisme,
- Effectuer des visites de conformité chez des particuliers. Suivi des dossiers de salubrité et de logements indécents. Assurer le respect des différents aspects du Règlement Sanitaire Départemental.

4 – Développement du commerce et de l'artisanat en centre-ville :

- Promouvoir et valoriser le tissu commercial et artisanal existant,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial / artisanal en centre-ville,
- Assurer une présence terrain régulière pour recenser les attentes et besoins des artisans et commerçants,
- S'assurer du respect des chartes devantures et occupation du domaine public,
- Suivi et actualisation du fichier contacts entreprises.

5 - Manager le service :

- Superviser et animer l'équipe, lui apporter conseil et assistance, favoriser le travail collaboratif,

6 - Budget du service :

- Élaborer, suivre et piloter le budget,
- Rechercher des financements extérieurs,
- Être sensible aux procédures d'achats publics.

QUALITES ET COMPETENCES REQUISES :

- Qualités relationnelles et managériales ; Aptitudes à la conduite de projet ; Esprit de synthèse et du savoir rendre-compte ; Aide à la décision ; Maîtrise des outils informatiques ; Compétences rédactionnelles ; capacités d'analyse et de synthèse.

EXIGENCES PARTICULIERES :

- Formation BAC+5 en urbanisme ou niveau de qualification équivalent à justifier et/ou qualifications dans le domaine de l'Aménagement urbain et du Droit des sols,
- Connaissances obligatoires en droit de l'urbanisme, droit des collectivités locales,
- Fonctions nécessitant une assermentation en matière d'urbanisme,
- Adaptabilité des horaires en fonction de la gestion de certains dossiers, commissions, réunions, enquêtes publiques,
- Être titulaire du permis B du fait de déplacements fréquents sur le territoire,
- Travail du lundi au vendredi, durée hebdomadaire de travail 39 heures, ARTT

REMUNERATION :

Rémunération statutaire, régime indemnitaire et 13^{ème} mois, CIA, participation à la protection sociale complémentaire, COS, CNAS, télétravail possible.

Veillez adresser une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à l'attention de Madame le Maire avant le 29 février 2024 via recrutement@mairie-nangis.fr

